

Assainissement. Plainte contre X du maire de Crozon

Gwendal Hameury

Le dossier de l'assainissement à Crozon prend définitivement une tournure judiciaire. Suite à la parution, dans nos colonnes (Le Télégramme du 5 juillet), d'un article pointant du doigt des problèmes de délestages et de débordements d'eaux usées sur les plages crozonnaises, le maire de la ville, Daniel Moysan, avait vivement réagi (Le Télégramme du 10 juillet). Il avait notamment réfuté les accusations de Jean-Jacques Gallou, agent territorial détaché à la Saur pour la gestion de la station d'épuration de Lostmac'h. Mais le parquet de Quimper, à qui ce der-

nier avait expédié un dossier complet, ne souhaite visiblement pas en rester à une explication par média interposé.

« Je l'accueille avec beaucoup de sérénité »

Jean-Jacques Gallou a donc été entendu par la gendarmerie le 15 juillet (Le Télégramme du 15 juillet). Une audition d'1 h 40, au cours de laquelle il a maintenu sa version et expliqué, en détail, l'état de vétusté du réseau d'assainissement de la ville presque'ilienne, ainsi que les pratiques de la Saur, société exploitant ledit réseau, avec laquelle il est en contentieux aux prud'hommes. D'ici peu, ce sera au tour de

Daniel Moysan, en sa qualité de maire, d'être entendu par les services de gendarmerie. « C'est un volet juridique qui s'ouvre. Je l'accueille avec beaucoup de sérénité », explique-t-il dans un communiqué. Et d'indiquer son intention de porter plainte contre X, avec constitution de partie civile. « Depuis mars 2016, la presse s'est emparée de la thématique assainissement dans notre commune. Au fil des mois, les accusations n'ont cessé de pleuvoir (...). Je ne connais pas les éléments avancés mais j'observe qu'on y parle avec autorité du budget de l'assainissement et de dysfonctionnements notoires. Il est affirmé qu'il y a eu des délestages d'eaux usées brutes

sur la plage de Morgat, à des dates précises. Ceci est d'une extrême gravité en termes de santé publique et d'équilibre écologique et porte également atteinte à la notoriété de la station classée de tourisme, en pleine saison estivale ».

« Aucune surverse en 2016 »

L'édile indique par ailleurs que les « relevés du secteur incriminé dont je dispose n'indiquent aucune surverse sur toute l'année 2016. Je ne comprends donc pas. Afin d'éclaircir définitivement cette affaire, je vais donc porter plainte contre X. Et je conserve les éléments dont je dispose, qui seront joints à mon dépôt de plainte ».